

POGRAPHIQUES

ADA

Nationale

SUSSEX

AWA

iers toutes sortes

SSIONS

S QUE:

ms,

des affaires,

des visites,

Obèques,

Billets,

Tralles,

Enveloppes;

res,

des rés,

chiques,

Placards,

Letres funéraires,

etc.

AVOCATS

billet,

plaidoyer,

ions,

ponas,

Adidavis,

Obpositions,

Fiat,

Enscriptions

DTAIRES

ro,

ances,

Transports,

Profets,

Obligations, etc

es Commissaires

ommation,

après jugement.

ux

Vente

REPRODUCTIONS LA DEGRADATION MILITAIRE

Un soldat d'artillerie avait, il y a quelque temps, tenté d'assassiner le colonel commandant l'établissement pyrotechnique de Bourges. Il fut condamné à mort. Sa peine vient d'être commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Ce soldat sera transporté au bagne de la Nouvelle Calédonie. Mais avant son départ, il a dû subir la peine de sa dégradation militaire.

Les troupes avaient été réunies sur l'une des places publiques de Bourges. Le soldat condamné a été conduit devant elles. Le jugement qui l'a frappé a été lu à haute voix, puis le commandant des troupes a prononcé la formule de dégradation :

— "Thomas, vous êtes indignes de porter les armes; de par le gouvernement de la République, nous vous dégradons."

Assitôt après, tous les insignes militaires du condamné lui ont été enlevés, on a arraché les boutons de son uniforme.

Ensuite, entouré de soldats, le condamné a passé devant le front des troupes qui portaient armes; après quoi il a été remis à la gendarmerie et conduit à la Maison d'arrêt, où il attendra l'heure de son départ pour le bagne.

La peine infamante de la dégradation militaire est l'une des plus terribles qui soient. Elle est morale, mais elle est plus redoutable qu'un supplice réel. On a vu des soldats qui avaient sans broncher, écouté la sentence de mort prononcée contre eux ne pouvoir se faire à l'idée qu'ayant d'être fusillés, ils devraient devant leurs camarades assemblés, subir la peine de la dégradation. La veille du jour fixé pour l'exécution de la peine, on les trouvait pendus dans leur cellule.

Le maréchal de Saxe a dit avec raison : "La plus grande crainte d'un soldat n'est pas de mourir, mais d'être déshonoré et avili."

Aus il a peine de la dégradation comme châtement militaire remonte-t-elle aux temps les plus éloignés.

Sous l'empire romain, c'était la punition des moindres notes d'indiscipline : on brisait publiquement les armes des coupables, on découpait leurs habits et les insignes, on leur faisait endosser des vêtements de femme, et, en cet état, on les exposait aux risées et aux quolibets de leurs camarades. Le militaire ainsi flétri ne pouvait que fort difficilement se réhabiliter. Pour y parvenir, il fallait qu'il s'emparât de la dépouille d'un ennemi vaincu.

En France, au moyen âge, les formes de la dégradation participaient des costumes de l'antiquité.

Sous Henri II, et sous Henri III, la dégradation était la punition du déserteur.

Lorsqu'on dégradait un chevalier, on lui était sa ceinture et son épée, on coupait ses éperons, on arrachait son gantelet; suivant les époques, ce fut un cuisinier qui brisait sur un tas de fumier, les éperons avec un tranche lard, ou bien c'était le bourreau qui les cassait sur une pierre à coups de hache.

Une des plus mémorables dégradations fut celle du capitaine Franget, qui, sous François Ier, avait rendu Fontarabie à l'ennemi; voici le cérémonial de la dégradation subie par cet officier :

Il comparait d'abord devant un grand nombre de chevaliers, en présence desquels un héraut d'armes l'accusa hautement de lâcheté.

Il s'entendit condamner à être dégradé de noblesse et déclaré roturier. Puis, pour exécuter cet arrêt, on dressa deux échafauds sur l'un desquels étaient placés les chevaliers et les écuyers assistés de hérauts en cotte d'armes; sur l'autre, était le condamné armé de toutes pièces; son bouclier blasonné était devant lui, la pointe en haut.

Douze prêtres chantaient l'office des morts, à la fin de chaque

psaume ils faisaient une pause, pendant laquelle les hérauts dépoillaient le condamné de quelque une des pièces de son armure, en criant à haute voix : "Ceci appartient au traître et déloyal Franget !"

L'écusson fut brisé à coups de marteau et, lorsque les prières furent terminées, les hérauts d'armes lurent de nouveau la sentence, les prêtres chantèrent ensuite sur la tête du condamné le psaume de la malédiction, qui contient mille imprécations.

Puis, Franget fut descendu de l'échafaud avec une corde liée sous les aisselles et transporté à l'église sur une civière couverte d'un drap mortuaire. Ses juges l'accompagnaient vêtus de deuil.

A l'église, il fut déclaré "incapable, lui et sa postérité, de porter les armes sous peine d'être fustigé de verges."

On lui fit grâce de la vie à cause de sa vieillesse.

Lorsque la milice française fut organisée et disciplinée, on dégradait un officier en lui donnant un grade inférieur : un cavalier devenait fantassin un fantassin devenait "goujat," c'est-à-dire valet d'armée.

Depuis ce temps, jusqu'à la Révolution, le mot "dégrader" avait ainsi changé de signification : il était devenu synonyme de casser un homme gradé.

La dégradation dont les formes étaient tombées en désuétude, fut de nouveau instituée en l'an XII sous le nom de dégradation du condamné.

Les déserteurs frappés de la peine des travaux publics sont dégradés.

La loi du 19 vendémiaire an XII dit : "Le déserteur condamné aux travaux publics arrivera à la parade revêtu de l'habillement prescrit aux condamnés aux travaux publics : il entendra sa sentence debout, n'aura pas les yeux bandés; il ne parcourra ni le front de la parade, ni celui du corps auquel il appartient; la troupe défilera devant lui."

Autrefois, la condamnation à mort prononcée contre un soldat emportait ou n'emportait pas la dégradation, suivant que la sentence l'énonçait ou non. Toutes les fois que l'exécution devait avoir lieu par la main du bourreau, un sergent arrachait au condamné ses armes, ses épaulettes, sa giberne. Mais on ne précédait pas à la dégradation si le soldat devait être "passé par les armes," c'est-à-dire fusillé par ses camarades.

En Autriche, en Allemagne, en Angleterre, la législation militaire, au point de vue de la dégradation est réglée à peu près sur les mêmes principes qu'en France; mais en Russie, l'empereur et les tribunaux militaires condamnant un officier à perdre son grade et à servir comme simple soldat, avec ou sans espoir de réhabilitation ou d'avancement.

Lorsque Louis Rossel fut condamné à la peine de mort pour avoir participé aux événements insurrectionnels de Paris en 1871, il de manda comme seule grâce qu'on lui évitât la dégradation publique.

"Qu'on me tue, dit-il; qu'on ne me déshonore pas !"

Le malheureux prouva par son courage qu'il méritait qu'on exauçât son suprême désir.

En 1815, la sentence qui frappa le maréchal Ney, portait : peine de mort et dégradation de la Légion d'honneur.

Mais on se contenta de lire l'arrêt à l'infortuné soldat qui avait si souvent exposé sa poitrine à des balles étrangères et qui devait mourir frappé par des balles françaises. Cette lecture eut lieu dans la prison. Il n'y eut pas de scène publique de la dégradation.

Au moment où le secrétaire archiviste de la chambre des pairs vint lui lire l'arrêt de condamnation et qu'il entama la longue nomenclature des titres du maréchal.

— Passez ! s'écria le condamné en souriant; dites simplement : Michel Ney, et je ne serai bientôt qu'un peu de poussière !

De nos jours, il y eut un autre maréchal qui fut condamné à mort et à la dégradation. Mais

celui-là n'était point comme Ney une victime; il méritait le châtement qui le frappait. C'est Bazaine.

Mais tandis que Ney n'avait point échappé à la terrible sentence prononcée contre lui, le maréchal de Mac-Mahon, alors président de la République, commua la peine de mort en celle de vingt années de détention, avec dispense de dégradation militaire.

Seulement, la France n'a pas accepté cette communication. Le traître à qui on avait fait grâce de la vie, elle l'a frappé de mort morale. Celui qu'on n'avait point voulu dégrader, elle l'a remarqué d'une flétrissure indélébile.

JEAN FROLLO.

W. A. ARMOUR

Manufacturier et Importateur

MOULURES POUR ENCADREMENT

D'IMAGES, MIROIRS,

(Glaces de fabrique allemande et anglaise)

Tableaux à l'huile anglais, français et allemands,

Aussi, toutes sortes de Peintures, Cadres en plûche, et de cadres pour tableaux

LES MARCHANDISES SONT VENDUES PAYABLE TANT LA SEMAINE QU'À LONG TERME

IMAGES ENCADRÉES AU PRIX DES MANUFACTURES

Venez me faire une visite,

Et vous vous épargneres au moins de 10 à 25 % cent.

N. B. Je vendrais aux marchands les moulures, cadres, peintures, miroirs, canevases pour tableaux et toutes les plus récentes nouveautés du commerce de peintures aux prix de Montréal et Toronto.

W. A. ARMOUR, 455 rue Sussex.

Arrive à Ottawa 12 23 11 35 10 15 11 35

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Montréal... 8 20 12 35 10 30 9 00

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Arr. à Québec... 2 20 6 30 6 30

Cinquante pour cent de moins

LIVRES! LIVRES!! LIVRES!!!

Pour Avocats, Docteurs, Membres du Clergé, Marchands, Ecoles et Collèges.

RELIURE, PAPETERIE.

LES sous-signés qui assistent au principal des ventes de livres et de tableaux, et qui achètent des bibliothèques des particuliers de grand prix en Angleterre et sur le continent, peuvent fournir des livres à environ 50 pour cent de moins que le prix coûtant ordinaire. Tableaux, Livres et MSS achetés sur ordre.

Tous les livres neufs et de seconde main et les revues seront livrés dans le plus court délai.

Bibliothèques, Journaux au complet. Vente en gros de livres reliés et de papeterie à des prix extrêmement bas. Paiement par traite de banque ou mandat-poste à ordre.

J. MOSCRIPT, PYE et Cie.

Relieurs Exportateurs, Papeteriers, Éditeurs

154, RUE WEST REGENT, GLASGOW, ECOSSE.

BONNE NOUVELLE DU PAYS!

Pour la commodité de "Kin Beyond Sea, J. Moscript, Pye et Cie., (de la susdite

so

so